

<%@ include view="LOGOS_MUT_Redirige" %>



VOUS AVEZ SÛREMENT MIEUX À FAIRE QUE DE VOUS SOUCIER DE VOTRE **ASSURANCE**.

Bientôt la rentrée universitaire et un max de choses à régler : inscriptions, achat de fournitures, emménagement...

Pas de panique ! On a pensé à vous !

Avec la **complémentaire Garanties Santé⁽¹⁾** et la **multirisque habitation Assur'Toit⁽¹⁾**, vous êtes couvert pour l'essentiel à moindre coût⁽²⁾.

Faites des économies en plus en profitant de nos offres promotionnelles⁽³⁾

Du 1^{er} juin au 31 octobre 2019
1 MOIS DE COTISATION OFFERT⁽⁴⁾

pour toute nouvelle souscription
d'un contrat **Garanties Santé⁽¹⁾**
Côté JE F1

pour toute nouvelle souscription
d'un contrat **Assur'Toit⁽¹⁾**
Version Jeune F1

**SOYEZ AU TOP AVEC
GARANTIES SANTÉ⁽¹⁾ CÔTÉ JE**

Le bon plan pour vous soigner quoi qu'il arrive et être remboursé⁽⁵⁾ :

- Un forfait pharmacie pour les médicaments non pris en charge par la Sécurité sociale⁽⁶⁾ dont la contraception dès la formule 2.
- Vos frais de santé remboursés en 48h.
- Un réseau de partenaires santé pratiquant des tarifs de **15 à 40 % moins chers⁽⁷⁾**.
- Les frais de secours sur piste de ski remboursés⁽⁸⁾.

Je simule mon tarif >

**RESTEZ ZEN AVEC ASSUR'TOIT⁽¹⁾
VERSION JEUNE**

L'assurance de payer le juste prix pour des garanties adaptées à vos besoins et exigences⁽⁹⁾ :

- A partir de 6,96 €/mois⁽¹⁰⁾ en formule 1.
- Rééquipement à neuf⁽¹¹⁾ de vos appareils multimedia de moins de 3 ans en cas de vol.
- Un service SOS serrurerie inclus⁽¹²⁾ en cas de casse, de perte ou de vol de vos clés.
- Un contrat unique de colocation⁽¹³⁾ sans surprime pour tous les occupants du logement (dès la formule 2).

Je simule mon tarif >

ASSUREZ LA TOTALE

Besoin d'une voiture pour aller en cours ? Pas un jour sans vos appareils portables ?

Profitez de garanties adaptées à vos besoins.

Je découvre les formules jeunes >



Suivez la Caisse d'Epargne sur :
caisse-epargne.fr



DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE ET PROMOTIONNEL

⁽¹⁾ Garanties Santé et Assur'Toit sont des contrats de BPCE ASSURANCES, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (n° 5 350 683 880), entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social au 88 avenue de France - 75641 Paris Cedex 13, et distribué par la Caisse d'Epargne.

⁽²⁾ Dans les conditions, limites et exclusions prévues aux Conditions Générales et Conditions Particulières.

⁽³⁾ Offre valable pour toute souscription du 01/06/2019 au 31/10/2019. 1 mois offert sur le montant annuel de la prime pour toute nouvelle souscription d'un contrat Assur'Toit Version Jeune Formule 1 et/ou sur la nouvelle souscription d'un contrat Garanties Santé Côté JE F1, valable sur la première année de cotisation.

⁽⁴⁾ Médicaments non remboursés, prescrits ou non. La parapharmacie, les vaccins non remboursés par le Régime Obligatoire, les traitements anti-goutteux et les traitements d'aide au sevrage tabagique sont exclus.

⁽⁵⁾ Par rapport aux prix moyens du marché. Il s'agit de données Santéclair comprenant les tarifs réseaux et les tarifs pratiqués hors réseaux. La comparaison a été effectuée par réseau et sur la France entière.

⁽⁶⁾ Dans les limites et conditions du contrat. Prestations d'Assistance réalisées par INTER MUTUELLES ASSISTANCE GIE : Groupement d'Intérêt Économique au capital de 3 547 170 €, inscrit au RCS de Niort sous le N° C 423 240 991 dont le siège est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 NIORT CEDEX 9.

⁽⁷⁾ Tarif en vigueur au 01/04/2019.

Protection des données personnelles

<%@ include view="MLMutualisees_2019" %>

Si vous souhaitez vous désabonner cliquez [ici](#)